

DEPARTEMENT des YVELNES



MAIRE de NEZEL (78400)

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 21 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Micheline VOINIER, Nicolas VOGEL, Marilisa TEIXEIRA, Benjamin CARRE, Yann ROMITI, Antoine FOURNIER, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Hélène MAHAUT à Micheline VOINIER, Claire ALVES à Nicolas VOGEL, Jérémy LEFEBVRE à Antoine FOURNIER, Philippe OLLIVON à Thierry LABARTHE

Secrétaire de séance : Thierry LABARTHE

Date de la convocation et de son affichage : 07 mars 2023

ORDRE DU JOUR

- Debat d'orientations budgétaires

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

DCS 2023 2 d'attribution de concession au cimetière

Informations

Le procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

Vu le rapport de la commission finances

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire est imposée par la loi dans les collectivités ou groupements de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

Bien que Nezel soit bien au-dessous de cette strate de population, nous avons toujours tenu à organiser le débat d'orientations budgétaires.

Vu l'exposé de l'adjoint aux finances,
Vu le rapport de la commission des finances présenté,

Compte tenu de la baisse drastique des dotations de l'Etat depuis des années, de la perte conséquente des attributions de compensation de la CU GPSEO en 2022 et de la crise énergétique sans précédent entraînant une flambée des prix et du contexte inflationniste, nos recettes chutent d'une façon édifiante et insoutenable.

Face à ce choc financier subi, la commune de Nezel ne dégage plus de capacité d'autofinancement suffisante pour retrouver sa capacité d'investir.

Les axes majeurs pour les exercices à venir sont les suivants :

- Restaurer la CAF brute avec un différentiel positif entre recettes et dépenses permettant de dégager une épargne suffisante. En effet, à ce jour, la ville doit prélever sur ses réserves afin de financer ses investissements, ce qui explique la dégradation des éléments bilanciaux.
- Pour l'avenir, notre commune doit trouver de nouvelles ressources de fonctionnement, veiller comme toujours à une maîtrise plus optimale de ses dépenses.

Ce lourd constat nous oblige à poursuivre un plan d'économie inédit et à procéder dès cette année à une cession immobilière.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du débat d'orientations budgétaires, étape préalable au vote du budget qui se déroulera le 13 avril 2023

Questions diverses :

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H00.

Rappel de la liste des délibérations

- Débat d'orientations budgétaires : approuvé

Dominique TURPIN
Maire de Nézel



Le secrétaire de séance
Thierry LABARTHE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 12
-----------------------	--

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Micheline VOINIER, Nicolas VOGEL, Marilisa TEIXEIRA, Benjamin CARRE, Yann ROMITI, Antoine FOURNIER, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Hélène MAHAUT à Micheline VOINIER, Claire ALVES à Nicolas VOGEL, Jérémy LEFEBVRE à Antoine FOURNIER, Philippe OLLIVON à Thierry LABARTHE

Secrétaire de séance : Thierry LABARTHE

Date de la convocation et de son affichage : 07 mars 2023

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Micheline VOINIER	
Nicolas VOGEL	
Marilisa TEIXEIRA	
Benjamin CARRE	
Yann ROMITI	
Antoine FOURNIER	
Thierry LABARTHE	

